

L'AVENIR, C'EST MAINTENANT

Nous vous présentons une série de courts articles qui visent à aider les conducteurs à comprendre les nouvelles technologies offertes à bord des voitures, la conception de ces fonctionnalités et la manière de les utiliser en toute sécurité.

Les systèmes automatisés d'aide à la conduite (ADAS) sont des technologies conçues pour aider les conducteurs à accomplir certaines tâches liées à la conduite (p. ex. rester dans la voie, stationner, éviter les collisions, réduire les angles morts et maintenir une distance sécuritaire). Il existe de nombreux types de technologies d'aide à la conduite qui peuvent, d'une manière générale, être classées dans deux catégories : celles conçues pour vous avertir en cas de risque de collision et celles conçues pour vous aider à éviter les collisions ou à réduire leur gravité. Ces systèmes visent à améliorer la sécurité routière en aidant les conducteurs à éviter les collisions.

Freinage d'urgence automatique



Freinage d'urgence automatique



D'alerte de collision à l'avant

Le freinage d'urgence automatique (AEB) est une technologie qui permet de surveiller l'environnement d'un véhicule lorsqu'il est en mouvement. En cas de collision potentielle, le système applique automatiquement les freins si vous ne réagissez pas à temps ou accroît le freinage si vous n'enfonchez pas la pédale de frein assez fermement. Le système AEB est souvent jumelé avec une fonctionnalité **d'alerte de collision avant (FCW)**, qui vous avise d'une collision avant potentielle et ce, avant le déclenchement du système AEB. Certains véhicules comportent uniquement le système FCW; il est donc important de consulter le manuel du propriétaire pour connaître les fonctionnalités disponibles à bord de votre véhicule.

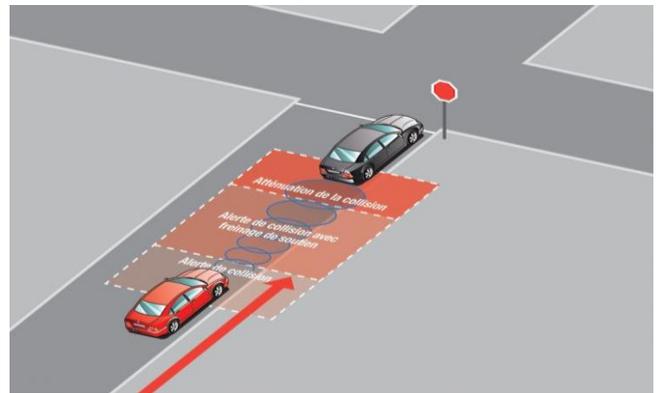
Le système AEB ne remplace pas la réaction du conducteur, mais il constitue un dernier recours pour réduire la vitesse du véhicule si le conducteur ne réagit pas. Si vous ralentissez le véhicule avant une collision, celle-ci sera moins grave et, dans certains cas, elle pourrait être totalement évitée.

Ces systèmes se sont révélés efficaces pour réduire les risques de collision arrière avec un autre véhicule à haute vitesse. Si une collision n'est pas complètement évitée, un système AEB peut réduire considérablement la gravité de la collision.

Les conducteurs ne doivent pas oublier que **rien ne garantit qu'un système de freinage d'urgence automatique interviendra toujours** puisqu'il pourrait être touché ou restreint par la vitesse de fonctionnement, la visibilité ou des facteurs environnementaux. Ces systèmes sont également moins efficaces pour repérer les piétons et les cyclistes. Les conducteurs doivent donc rester concentrés sur la conduite et assurer en tout temps la maîtrise et le contrôle du véhicule.

Un nombre limité de véhicules comportent des systèmes de freinage d'urgence automatique avec détection des piétons (AEB-ped), qui peuvent repérer les piétons, les cyclistes ou d'autres obstacles comme de gros animaux et intervenir.

En résumé



Le système AEB n'est pas obligatoire pour les véhicules neufs au Canada, mais certains constructeurs l'utilisent comme équipement de série ou en option pour certains modèles. Il pourrait avoir d'autres noms selon le fabricant. Ne vous fiez pas à cette technologie pour éviter les collisions. La meilleure façon d'éviter les accidents est de rester attentif et de respecter les règles de la route. Il peut être difficile de se tenir au courant des différentes technologies d'aide à la conduite offertes pour votre véhicule, mais il est important de savoir quand et comment elles vous aideront. Vous devriez lire votre manuel du propriétaire pour en savoir davantage sur le système de votre véhicule, y compris ses capacités et ses limites.

Trouvez la bonne information sur les fonctions du système automatisé d'aide à la conduite de votre véhicule en consultant :

- le constructeur;
- le concessionnaire ou le vendeur auprès duquel le véhicule est acheté;
- le manuel du propriétaire du véhicule;
- l'entreprise de location où le véhicule est loué.

Autres ressources

Site Web de Transports Canada sur les technologies d'aide à la conduite :

- [Freinage d'urgence automatique](#);
- [Alerte de collision avant](#)



Melanie Trottier

Planificatrice régionale en promotion de la sécurité routière
Ministère des transports
Melanie.Trottier@Ontario.ca
613-483-7048